

Cour d'Appel de Paris
Tribunal judiciaire de Meaux

Jugement prononcé
Chambre Juge Uni

Extrait des Minutes du Secrétariat-Greffe
du Tribunal judiciaire de MEAUX
Département de Seine-et-Marne

N° minute :
N° parquet :

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Meaux le **OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX,**

composé de Madame **présidente** du tribunal correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame **ffière,**

en présence de Madame **substitut,**

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

PRÉVENU :

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS,

Prévenu des chefs de :

- REFUS, PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE, D'OBTEMPERER A UNE SOMMATION DE S'ARRETER EXPOSANT DIRECTEMENT AUTRUI A UN RISQUE DE MORT OU D'INFIRMITE PERMANENTE faits commis le 30 juin 2022 à CHANTELOUP EN BRIE

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et **contradictoirement** à l'égard de l'

RELAXE Nicolas pour les faits de REFUS, PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE, D'OBTEMPERER A UNE SOMMATION DE S'ARRETER EXPOSANT DIRECTEMENT AUTRUI A UN RISQUE DE MORT OU D'INFIRMITE PERMANENTE - 25124 - commis le 30 juin 2022 à CHANTELOUP EN BRIE